

Charte des référents de Quartiers et Hameaux

Préambule

La municipalité de **Nontron** souhaite mettre en place un réseau de référents de quartiers. Le rôle du référent consiste en la collecte ou la diffusion d'informations relatives au quartier qu'il représente.

La présente charte permet de définir les champs d'intervention ainsi que les modes de fonctionnement de chaque référent de quartier.

La commission « Vie quotidienne » constitue la principale instance de concertation pour :

- ❖ Recueillir les attentes et les préoccupations des habitants, pour améliorer la qualité des services et du cadre de vie ;
- ❖ Consulter les habitants sur un projet ou une action ;
- ❖ Susciter et développer la participation des habitants autour de projets généraux ;
- ❖ Construire et proposer des actions et projets visant à améliorer la qualité de vie dans les quartiers.

Les acteurs

- **Le conseiller municipal,**
- **Le référent de quartier, habitant citoyen et usager de la commune,**
- **Les agents de l'administration municipale,**

Statut du référent de quartier

Le référent de quartier exerce ses missions à titre bénévole, dans le respect des valeurs de laïcité, d'impartialité et d'écoute des autres.

Il s'engage à œuvrer dans l'intérêt général de la commune, du quartier et des habitants.

Pour être référent du quartier, il faut être majeur, être inscrit sur les listes électorales de la commune et enfin être le seul membre volontaire de sa famille.

Le référent constitue un relais d'informations et de proximité des habitants avec la Mairie. Il s'informe de la préoccupation des habitants, détermine les dysfonctionnements du quartier. Il recueille les avis des habitants sur les projets de la municipalité pour leur quartier.

Ainsi, ses champs d'intervention sont notamment liés aux questions suivantes :

- ☞ Dégradations et incivilités,
- ☞ Propreté et embellissement des lieux
- ☞ Stationnement et circulation,
- ☞ Travaux, éclairage public, voirie.

Par contre, le référent de quartier ne peut pas :

- ☞ Se substituer aux forces de l'ordre, aux élus et aux employés municipaux,
- ☞ Être un médiateur chargé de résoudre des conflits de voisinage ou familiaux.

Le référent de quartier peut prendre contact avec les nouveaux arrivants, en favorisant la diffusion de documents d'information de la Mairie (*livret d'accueil, plan de la commune, etc.*) et en leur transmettant toutes les informations utiles (*interlocuteurs, services, ...*).

La liste définitive des référents de quartiers est arrêtée par le Maire et diffusée sur tous supports de communication permettant aux habitants de les contacter.

S'engageant volontairement pour la durée du présent mandat jusqu'aux prochaines élections municipales prévues en 2026, le référent de quartier accepte le traitement et la diffusion de ses données personnelles, par les services de la Mairie, pour la durée de son engagement en complétant sa fiche nominative.

Réunions de quartier

Des réunions seront régulièrement organisées, afin de faire la synthèse des préoccupations des quartiers.

Chaque référent sera informé d'un suivi des demandes qu'il aura formulées.

* * *

Cette charte étant la première du fonctionnement des référents de quartiers du présent mandat, elle pourra être amendée, en concertation, chaque fois que cela sera nécessaire.

À Nontron, le 12 octobre 2020

Le Maire de Nontron

Nadine HERMAN-BANCAUD

L'Adjointe au Maire
La Vie Quotidienne

Claudine PÉLISSON

Le Référent de Quartier

Nom et Prénom, signature